



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-62 du 29 mai 2024

OBJET : Marché de Noël 2024 – Fixation des tarifs des emplacements

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 23 mai 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> Mme JANIN par Mme TOHON, Mme CAZER par Mme COMTE, M. GOURTAY par M. LE STER, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u> M. LANSADE</p>
--	--

M. JARNOUX est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-62 du 29 mai 2024

OBJET : Marché de Noël 2024 – Fixation des tarifs des emplacements

La Ville d'Arpajon organise comme chaque année un marché de Noël qui se tiendra cette année les 7 & 8 décembre 2024 ainsi que les 14 et 15 décembre 2024 sur le parvis de l'hôtel de ville.

Le tarif des emplacements 2023 pour trois jours était 170 €. Pour l'édition 2024, il est proposé de revaloriser le tarif des emplacements à hauteur de 4,45% arrondi à l'euro supérieur, soit 178 pour 3 jours soit :

- Pour un week-end de deux jours : 120 € (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis)
- Pour les deux week-ends soit 4 jours : 240€ (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis)

La réservation de l'emplacement est effective à compter de la réception du dossier complet et sous réserve du respect du type d'exposition.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la fixation du tarif des emplacements du Marché de Noël 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de marché de Noël organisé par la Ville d'Arpajon,

VU la délibération du 18 octobre 2023 fixant le taux de révision des tarifs à 4,45% pour l'année 2024,

VU la Commission « animations de la ville » du 22 mai 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tarif suivant pour les emplacements pour le marché de Noël 2024 :

- Pour un week-end de deux jours : 120 € (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis)
- Pour les deux week-ends soit 4 jours : 240€ (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis)

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen » accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
le jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD.